

Carte d'études : Exposition universelle internationale

Numéro d'inventaire : 2023.0.27

Type de document : imprimé divers

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1900

Inscriptions :

- texte : MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TELEGRAPHES EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900 CARTE D'ETUDES délivrée dans l'intérêt du développement de l'Education et de l'Instruction publiques. VALABLE M..... Le Titulaire Le Commissaire Général N° 4.380 (imprimé à l'encre noire) (recto)
- texte manuscrit : M [imprimé] adame Fournier Institutrice Paris [2 signatures] (manuscrit à l'encre brune, sauf la deuxième signature à l'encre noire.) (recto)
- tampon sec : EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE 1900 COMMISSARIAT GENERAL(verso)
- texte : VALABLE le mois AOÛT. [texte imprimé sur l'usage de la carte] ("le mois" manuscrit) (recto)

Matériau(x) et technique(s) : papier cartonné | imprimé, | encre brun-noir

Description : Carte à 8 côtés imprimée à l'encre noire sur du papier cartonné beige. Une partie a été colorée en rose. Des mentions manuscrites ont été ajoutées à l'encre brune et noire. Un tampon a été appliqué, sans encre, créant un relief dans le carton.

Mesures : hauteur : 8,4 cm ; largeur : 11,8 cm

Notes : Cette carte d'étude a été attribuée à une institutrice, Madame Fournier. Elle permettait de visiter l'Exposition Universelle de 1900 à Paris sans payer son entrée. Cet événement s'est déroulé du 14 avril au 12 novembre 1900 et a réuni 50,8 millions de visiteurs.

Mots-clés : Éducation des adultes (éducation populaire, cours du soir)

Lieu(x) de création : Paris

Lieux : Paris



VALABLE *le mois* AOÛT.

1° Cette carte devra être présentée à toutes réquisitions aux agents chargés de la surveillance et du contrôle, qui pourront, au besoin, exiger la signature du titulaire sur un registre spécial;

2° Le titulaire qui aura prêté sa carte sera poursuivi conformément à la loi, ainsi que celui qui en aura fait usage. Toute carte prêtée sera retirée;

3° Le titulaire qui ne présentera pas sa carte payera le prix de son entrée au moyen de tickets, sans pouvoir en demander le remboursement.